3e Année N° 1. 1er Janvier 1922

LE

BULLETIN

DE LA

VIE ARTISTIQUE

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

PARIS

MM. BERNHEIM-JEUNE, ÉDITEURS D'ART

25, BOULEVARD DE LA MADELEINE

15, RUE RICHEPANCE

1 fr. 25 le Numéro

LE BULLETIN
DE LA VIE ARTISTIQUE

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois.

ABONNEMENTS :

***Un an*..... Vingt-quatre francs**

RACHAT DE COLLECTIONS

LE BULLETIN DE LA VIE ARTISTIQUE
ACCEPTE L'ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT DE 24 FRANCS DES COLLECTIONS COMPLÈTES EN BON ÉTAT DES 26 Nos DE LA 1re ANNÉE, OU L'ÉCHANGE CONTRE UN ABONNEMENT NOUVEAU

DURAND-RUEL

16, Rue Laffitte

Paris

12, East 57th Street

New-York

LIBRAIRIE DE FRANCE

F. SANT'ANDREA, L. MARCEROU & C°

Société en Commandite par Actions

99, Boulevard Raspail (6e arrondissement)

ÉDITION DU CENTENAIRE

Œuvres Complètes de Gustave Flaubert

Illustrées de plus de 125 dessins, aquarelles et bois originaux de Antoine Bourdelle, Dunoyer de Segonzac, Georges Dufrénoy, Pierre Girieud, Pierre Laprade, Alfred Lombard, Bernard Naudin, Achille Ouvré, K.-X. Roussel, Félix Vallotton.

Bandeaux, Culs-de-lampe, Lettrines gravés par A. Ouvré.

12 Volumes in-4° couronne

TEXTES DÉFINITIFS COLLATIONNÉS par M. René Descharmes

Fac-similes des aquarelles exécutés au pochoir par les Ateliers André Marty, Daniel Jacomet et C°

Bulletin de Souscription

Je soussigné déclare souscrire à la collection des Œuvres complètes de Gustave Flaubert *en 12 volumes brochés in-4° couronne sous couverture rempliée qui me seront livrés franco au fur et à mesure de leur parution.*

Je m'engage à payer le montant de la manière suivante : ***300*** *francs payables* ***25*** *francs à la réception de chaque volume.*

Nom et prénoms .....

Adresse .....

Le ..... *192* .

Signature :

François Bernouard

71, rue des Saints-Pères, Paris (6e) - Fleurus 18-13

Edite depuis 1909

des livres d'art ornés de gravures sur bois, sur cuivre, de Laboureur, Ch. Guérin, etc.

Il typographie et imprime

des catalogues, menus, cartes, factures, papier à lettres et tous travaux de bilboquet.

Il vend à petit tirage

des reproductions des dessins de Raoul Dufy, Dunoyer de Segonzac, Othon-Friez, Amede Modigliani, etc., etc., gravées au burin par G. Gorvel.

Il expose des tableaux

de Marcel Chotin, Le Serrec de Kervilly, etc., *dans sa nouvelle Galerie où l'entrée est libre*

73, RUE DES SAINTS-PÈRES, PARIS (6e

TÉLÉPHONE : FLEURUS 18-13

A nos Abonnés

Deux ans durant, le Bulletin de la Vie artistique *s'est efforcé de justifier un titre à la fois ambitieux et modeste, comme le zèle humain. Il interprète favorablement la fidélité de ses abonnés. Qu'avec ses vœux les amis du* Bulletin *veuillent trouver ici l'expression de notre confiante gratitude. Nous aspirons à mériter mieux encore la constance de leur sympathie.*

Nous voulons, du Bulletin, *faire le miroir de l'effort contemporain. Dans le chaos perpétuellement renouvelé, nous cherchons à discerner la forme qui durera.*

Nous avons attendu d'être assurés de sympathies à la fois nombreuses et durables, pour donner au Bulletin *son aspect définitif. Nous avons voulu qu'un succès dont témoignent l'importance et la stabilité de notre tirage offrît aux firmes qui nous donnent la mission de propager leur renommée, une garantie d'efficacité.*

Dans ce domaine même, nous entendons ne point aliéner notre liberté. Nos abonnés, d'ailleurs, ne doutent pas que nous ne tenions par-dessus tout à leur estime, qui réellement fait notre autorité. Le Bulletin *confie le choix, la direction, le contrôle de sa publicité à une collaboratrice qu'il est heureux de s'adjoindre : Mme Suzanne Davène, ancienne directrice des* Feuillets d'Art. *Pour une tâche aussi délicate, le* Bulletin *ne pouvait faire appel qu'à la femme au bon goût et à la bonne grâce de qui il se plaît à rendre cet hommage.*

Les Editeurs.

LE

BULLETIN

DE LA

VIE ARTISTIQUE

1er Janvier 1922

PARIS
MM. BERNHEIM-JEUNE, ÉDITEURS D'ART
25, BOULEVARD DE LA MADELEINE
15 RUE RICHEPANCE

BULLETIN DE LA VIE ARTISTIQUE

3e Année. N° 1. 1er Janvier 1922

Rédacteurs : MM. Félix Fénéon, Pascal Forthuny, Guillaume Janneau
André Marty, Tabarant.

SOMMAIRE

Atmosphère assainie.
Poupées de Janvier.
Des échanges entre nos Musées.
Influences.
La Curiosité.
Les disparus.
Le Courrier de la Presse.
La belle Duchesse de Carinthie.
Encore Ku Kluk...
Ici...
...et ailleurs.
Paroles.

Atmosphère assainie

Il y a du courage à reconnaître une erreur. Abrogeant enfin, comme le dernier *Bulletin* le faisait prévoir, la funeste loi du 31 août 1920, la Chambre des députés, d'accord avec le Gouvernement, a témoigné le souci qu'elle a de la prospérité du pays.

Quand paraîtront ces quelques lignes, le Sénat, peut-être, aura manifesté sa volonté. La haute assemblée — on nous l'affirme — étudie avec sympathie la réforme qu'attendent, avec une égale impatience, le commerce français qu'on étouffait, les amateurs qu'on épiait, l'escopette au poing, — et les fonctionnaires eux-mêmes qui, généralement, craignent l'activité sans objet.

Les autorités publiques avaient eu les meilleures intentions du monde. Il fallait emplir l'escarcelle nationale : on frappa — jusqu'à l'accabler — le haut commerce de luxe. Par une contradiction qui atteste le caractère hâtif d'une loi faite à l'improvisade, on établit tout un réseau de mesures inquisitoriales dont le plus sûr effet fut le prompt exode du marché. Le fisc n'avait commis là qu'une erreur, mais qui viciait toute sa thèse.

Avec la redoutable logique des raisonneurs absolus qui, de la vie, n'apprennent rien, les économistes officiels n'avaient pas considéré qu'en interdisant comme ils firent l'exercice d'un commerce, ils allaient tarir la source des bénéfices auxquels ils entendaient intéresser l'Etat.

L'avarice perd tout en voulant tout gagner,

observe le Bonhomme. Le fisc ne le lit point et c'est dommage : La Fontaine a, depuis longtemps, résolu tous les problèmes, — ceux de la vie pratique, ceux du cœur et ceux de l'esprit.

L'on rétablira donc la liberté des échanges. On rengainera l'arsenal que brandissait l'administration, d'ailleurs sans fureur. Espérons en une solution libérale qu'on peut attendre du Parlement. Des échanges de vues qui l'auront amenée, les interlocuteurs gardent le souvenir d'une bonne volonté unanime.

L'Etat, cependant, n'avait point l'unique souci d'alimenter nos caisses. Il alléguait un autre argument pour justifier sa loi Pacca. Il nous parlait sentiment. Aux acquéreurs étrangers, privilégiés il est vrai par un change irrésistible, il prétendait arracher les richesses d'art nées sur notre sol.

Richesses d'art, terme vague, illimité, autorisant toutes les extensions, toutes les sollicitations. Dans la pratique, le Gouvernement n'a fait usage qu'avec une insigne modération de l'arme qu'on lui confiait. Il eût trahi son devoir en autorisant l'évasion d'un chef-d'œuvre; mais n'est pas chef-d'œuvre qui veut. Les rares pièces dont l'administration crut devoir empêcher la fuite n'affectent pas même un caractère d'exceptionnel intérêt.

*

L'Etat ne renonce point à maintenir chez nous les quelques essentiels témoins de notre histoire dont la disparition serait véritablement sensible. La loi qui, selon toute apparence, va remplacer dans le Code notre feue loi Pacca, prévoit à cet effet certaines dispositions destinées à garantir les droits de l'Etat sans porter atteinte aux libertés du commerce. Elle prévoit l'établissement d'une liste — le terme est de M. Léon Bérard — des œuvres appartenant à des personnes privées et dont nos collections publiques, éventuellement, disputeraient l'acquisition à l'amateur étranger.

M. Léon Bérard est un juriste trop avisé, un esprit trop clair et trop net pour n'avoir pas, au cours du débat, saisi l'occasion de définir la nouvelle base des discriminations qu'effectueront ses services. Le ministre des Beaux-Arts n'a point recommandé qu'on justifiât les classements par un incertain « intérêt d'histoire ou d'art », mais que l'on comblât « une lacune regrettable ». Beaucoup d'aimables bibelots offrent un intérêt d'histoire et d'art, même extrêmement vif. Il en est peu dont l'absence crée dans nos dépôts la « lacune » dont parle avec un grand sens M. Léon Bérard.

*

A quels chefs-d'œuvre s'appliquera cette mesure conservatoire?

Il est prématuré d'en dresser le répertoire, encore qu'on ne puisse douter d'y trouver certaines illustres pièces. Mais un piège est tendu à la prudence officielle : à quelle époque du passé limitera-t-elle sa compétence? Il est sage de ne point pousser les hommes à se déterminer par passion. Il est indifférent qu'un amateur se trompe. Il est grave que l'Etat fasse erreur, et c'est pourquoi, puisqu'il dispose d'un budget d'achats, l'on souhaite qu'il en fasse le seul emploi rationnel : qu'il acquière seulement les témoignages caractéristiques des essais, des recherches, des doctrines qui se succèdent et se corrigent.

L'Etat devrait trouver dans ses musées modernes son Louvre de demain. Il devrait n'avoir point à payer neuf cent mille francs le Courbet qu'on lui proposa pour soixante mille quelque vingt ans auparavant. Il en ira de même des Cézanne, des Manet, des Degas, puis des maîtres vivants. C'est quand il *choisit* — quoi qu'il choisisse — que l'Etat se trompe. Le goût des commissions est celui d'une intelligente moyenne. Mais en art il n'y a point d'approximation ni de marchandage. En cette matière on ne compose point. L'art *est* ou n'est pas.

GUILLAUME JANNEAU.

Poupées de Janvier

Poupées! Poupées! Voici venus vos jours de gloire, ô gentilles fées que salue le ravissement des fillettes!

On observe que les poupées, cette année, sont souvent de véritables œuvres d'art. L'effort d'art qui se manifeste en la figure de cire, dans les étalages, semble devoir peu à peu se porter sur la poupée, qui finira par sortir des mains d'un authentique sculpteur, avant d'être confiée au goût délicieux des habilleuses. Encore faudra-t-il se garder d'en faire de petites effigies par trop réalistes. Rappelez-vous : Il y eut, peu de temps avant la guerre, l'année des poupées tristes. Quelques fabricants avaient imaginé de leur imposer nos grimaces humaines, et ce fut chose navrante. Le scepticisme se lisait aux commissures des yeux, et l'ironie plissait l'hiatus des lèvres. Ça, des poupées? Les enfants les regardèrent, mais ne les reconnurent point.

Dessin de
Louise Hervieu

L'art saura, certes, éviter ce périlleux écueil. Il se contentera de styliser le joujou, discrètement, avec un sentiment instinctif de la mesure. D'un bout de chiffon joliment arrangé il fera la plus gracieuse poupée du monde. Au reste, n'est-ce pas à quoi la petite fille s'ingénie sans y mettre de malice, et s'ingénia de tout temps? On trouve de très artistiques poupées dans les hypogées païens, et Sapho en possédait, qu'elle dédia plus tard à Vénus Aphrodite. « O Vénus! ne méprise pas les voiles de pourpre de mes poupées! C'est moi, Sapho, qui te consacre ces précieuses offrandes. » Aussi bien, ces créatures de rêve n'ont-elles pas l'âge même de notre vieille humanité?

N'hésitons donc pas à évoquer ici ces mystérieuses éducatrices de la sensibilité féminine. L'art de la poupée n'est pas chose aussi frivole ou futile qu'on pourrait le croire, et c'est ce qu'ont très heureusement compris les organisateurs de la prochaine Exposition internationale des Arts décoratifs, puisqu'il est entendu dès à présent que toute une section de la classe 15 du groupe I lui sera spécialement affectée.

T.

M. Kees Van Dongen a bien voulu rassembler, dans cette carte de visite, les vœux que le Bulletin *forme pour ses amis.*

Des échanges entre nos Musées

NOTRE ENQUÊTE. — II.

Trois dépositions publiées dans notre Bulletin *précédent montrent l'extrême complexité du problème auquel nous souhaitons une solution : C'est dans les rets d'une inextricable jurisprudence de servitudes grevant les donations et les acquisitions que s'entravent les meilleures volontés du monde.*

M. CHARLES NOURRIT

Telles sont d'ailleurs les réserves qu'émet le dévoué secrétaire général du musée de Montpellier, M. Nourrit. M. Nourrit analyse en toute simplicité le fonctionnement d'une institution typique, absolument ligottée par ses règlements organiques :

D'abord et avant toutes choses, j'estime que l'idée de procéder à l'échange d'œuvres d'art entre musées présente un grand intérêt.

Courbet. — L'homme à la pipe.
(Musée de Montpellier)

Mais il est, je le crains, une question très importante qui pourra apporter un très sérieux obstacle à l'application de cette innovation. C'est celle de savoir les conditions de création, de constitution des divers musées, de connaître de quelle façon ils sont en possession des collections qu'ils exposent dans leurs galeries.

La jurisprudence en la matière ne pourra-t-elle pas être un empêchement à ces échanges?

Prenons, par exemple, le musée de Montpellier. Fondé par Fabre à la suite d'un don important, il s'est enrichi à la suite d'autres dons et legs, Valedeau, Bruyas, d'Etienne, Peyson, Cabanel, etc...; donc les œuvres qui figurent dans nos salles y sont rentrées, pour la plus grande part, à la suite de dons et legs; quelques-unes, propriété de l'Etat, ne sont qu'en dépôt chez nous. Un très petit nombre a été acheté par le musée.

Ici se pose donc la question de savoir si l'on passera outre et ne pas tenir compte des testaments instituant le musée de Montpellier héritier de ces œuvres.

Le musée de Montpellier peut-il, alors que ces collections lui ont

Courbet. — La rencontre (Musée de Montpellier).

été données, je le répète, avec une destination nettement déterminée, le musée peut-il disposer à son gré de ces œuvres dont il n'est que le dépositaire et qui appartiennent, de par la volonté même des testataires, à la ville de Montpellier.

Des actions judiciaires intentées à la ville seraient toujours à craindre dans bien des cas, et la possibilité d'échanges est restreinte alors aux seuls musées réellement propriétaires de leurs œuvres, c'est-à-dire à ceux qui auraient acheté de leurs propres deniers leurs collections, à ceux qui ne seraient liés par aucune clause testamentaire.

D'autre part, et c'est là un autre obstacle, les musées sont régis par un règlement que les conservateurs sont tenus d'appliquer et qui, dans bien des cas, les immobilise.

Voyons encore celui de Montpellier.

Une commission composée de douze membres est constituée pour collaborer avec le conservateur à l'administration du musée.

Courbet. — Son portrait par lui-même (Musée de Montpellier)

Quel est encore le rôle de cette commission : elle seule est compétente pour prononcer l'acceptation des œuvres d'art léguées au musée, *pour prendre toute décision intéressant le musée*, donner son avis sur la conservation des tableaux, etc...

Le conservateur ne peut, en aucun cas, agir sans avoir au préalable pris l'avis de cette commission, et il doit s'incliner devant ses décisions.

Dans maintes circonstances et tout dernièrement encore, elle a émis un vote de principe qu'aucune œuvre, de quelque nature qu'elle soit et pour n'importe quel motif, ne soit déplacée et ne puisse sortir du musée,

et qu'une fin de non-recevoir soit toujours opposée à une demande de ce genre.

Voilà, Monsieur, succinctement exposées, les raisons qui me font craindre, malgré tout l'intérêt qu'il y aurait à les voir mettre à exécution, qu'en dehors de quelques musées, les échanges d'œuvres d'art entre musées régionaux ne soient pas possibles.

NOURRIT.

Charles Baudelaire, par Courbet
(Musée de Montpellier)

Delacroix. — Femmes d'Alger.
(Musée de Montpellier)

M. JOLIET

Conservateur du musée de Dijon, dont nous reproduisons le chef-d'œuvre le plus profondément moderne, un pastel de Quentin de La Tour, M. Albert Joliet ne dissimule point qu'il partage la prudente circonspection de ses confrères. Les voyages ne lui paraissent point favorables aux tableaux, fussent-ils jeunes. Et les obligations contractuelles qui dominent l'administration d'un dépôt public paraissent à notre éminent correspondant opposées aux libres méthodes qu'il ne désire pas même de voir s'établir.

Vous voulez bien me demander mon opinion sur la question de l'échange des objets de musée que le Congrès d'histoire de l'art a abordée dans toute son ampleur et que vous ramenez à des proportions plus régionales.

Je vous déclare, tout franchement, à la bourguignonne, que j'y suis totalement opposé et pour de multiples raisons :

Depuis trente ans conservateur du musée de Dijon, mon expérience des envois aux expositions m'a amené à la ferme conviction que les déplacements d'objets d'art sont toujours néfastes à la bonne conservation des chefs-d'œuvre, de quelque nature qu'ils soient, et

Latour (Musée de Dijon).
Photo Bulloz

j'ai pu juger par les faits quelles sont les difficultés énormes que nécessitent les expéditions de ce genre.

La question ne saurait d'ailleurs être résolue par les seuls protecteurs ou amis de l'art. La plupart des collections régionales sont la propriété des municipalités ou des départements. A qui, dans de telles conditions, et dans les circonstances actuelles, incomberaient les frais énormes des transports? A qui serait imputée la responsabilité de dommages toujours possibles, malgré toutes précautions prises?

Dans la plupart des cas, en vertu des dispositions testamentaires des donateurs, nous n'avons nullement le droit de distraire une œuvre de la collection à laquelle elle appartient. Pour en rester dans le domaine purement artistique, je ne suis pas convaincu de l'avantage qu'il y aurait à conseiller des groupements *temporaires* dont l'utilité serait aussi passagère que leur organisation.

Je considère que c'est dans son « cadre », dans son milieu réel, qu'un chef-d'œuvre doit être vu pour produire une impression parfaite.

Par suite des études d'ensemble qui ont été données de nos jours, je pense que c'est à l'amateur averti, au touriste d'art, aussi bien qu'à l'érudit, de se déplacer, plutôt qu'à l'œuvre de venir se joindre à d'autres œuvres.

ALBERT JOLIET.

M. MARC ELDER

Le brillant écrivain du Peuple de la Mer *dont l'Académie Goncourt, en* 1913, *couronna la pathétique évocation, M. Marc Elder n'est pas conservateur d'un musée, et c'est tant pis pour les musées. Connaisseur avisé, il assume une tâche non moins épineuse : celle d'animateur. Il préside une compagnie d'amateurs qui s'ingénie à enrichir les musées de Nantes des œuvres modernes que les pouvoirs publics n'achètent pas. M. Marc Elder est toutefois un administrateur prudent. Il n'est poète que par le style :*

Corot (Musée de Nantes).

Je ne puis répondre catégoriquement à votre enquête sur l'intérêt des échanges entre musées régionaux. C'est une question de cas d'espèces... et encore! Je vois bien l'avantage du musée qui complète une série, mais, à part le geste, où le bénéfice du donateur? Car trouvera-t-on un objet d'échange équivalent? Et la dispersion n'est-elle pas plus profitable que le groupement? Ce qu'on devrait faire, en attendant, c'est marquer les pièces disjointes d'une notice indiquant les musées qui les possèdent. Premier effort de rassemblement!

MARC ELDER.

Influences

Seurat. — Une baignade (1884).

Dans la *Révélation de Seurat* que M. André Salmon publie aux Editions « Sélection » (Bruxelles, 62, rue des Colonies, broch. in-8° à 3 fr.), le peintre du *Cirque* apparaît comme « un des points de tradition de la jeune peinture », — les autres étant le Greco, Chardin, David, Ingres, Delacroix, Cézanne, Rousseau, les Nègres. »

Le critique estime que, « sans la volonté de Seurat le reconstructeur, nous n'eussions eu ni Matisse, ni le cubisme, qui ne dépend pas uniquement de Cézanne »; que « c'est lui, subi, compris, absorbé par les jeunes peintres du vingtième siècle, qui leur permet de nommer enfin Delacroix »; que « de lui vient le sens aristocratique et l'austérité sans stérilité des créations modernes ». Voici la fin de ce tract :

« Les mots les plus simples doivent être mis au service des talents les plus grands. Seuls les faibles ont besoin des artifices des pédants. Seurat se résume sans effort. S'il a rouvert les voies de la vraie tradition, s'il a préparé la besogne aux constructeurs, s'il pratique de la méditation, sa méditation n'était que le contrôle de sa richesse naturelle. Ce peintre doué d'intelligence avait, si je puis dire,

l'orgueil de sa main. La théorie qui lui fut libératrice favorisa pour lui la constance de l'Invention. Ainsi, l'art le plus médité du dix-neuvième siècle finissant s'inscrit-il au premier rang des arts d'effusion dont Raphaël garde l'empire. »

Cliché Druet

Seurat. — Banlieue (1882).

Quelques erreurs de fait : M. Salmon pousse à trente-huit ans Seurat qui, né à la fin de 1859 et mort vers le commencement de 1891, n'en dépassa guère trente et un. Il le montre travaillant « touché du mal qui devait l'emporter » ; mais ce mal, une angine, l'attaqua brusquement et le tua net. Il intitule « Port d'Honfleur » une reproduction de « Port-en-Bessin, un dimanche ». Et, si ses opinions sur Seurat sont judicieuses, celle qu'il émet incidemment sur Cross étonne.

La Curiosité

La succession Jean-Paul Laurens n'aura pas fait grand bruit à l'Hôtel Drouot. Elle y fut l'objet, le 14 décembre, d'une vente bien modeste, que rehaussa seulement la présence de deux beaux bronzes offerts à Laurens par Rodin, jadis. D'abord une *Eve*, patine verte, et puis un premier état, patine médaille, de la *Tête coupée de saint Jean-Baptiste*. 15.000 et 6.100 francs furent les prix d'adjudication de ces deux morceaux de choix. Nulle œuvre du peintre ne figurait à cette vente successorale, et cela n'alla pas sans surprendre quelque peu.

Les estampes de la collection Engel-Gros (16 décembre) furent fort disputées, et certaines enchères dépassèrent de beaucoup les prévisions les plus optimistes. Non seulement il y eut de vives compétitions sur la splendide suite des Albert Durer (les *Armoiries à la tête de mort*, dont M. Loys Delteil demandait 2.500 francs, s'enlevèrent à 14.600, et l'on donna 8.080 fr. de l'*Adam et Eve*), mais on put voir la *Joueuse de luth*, de Wenceslaus von Olmutz (XVI[e] siècle), estimée 1.000 francs, bondir d'offre en offre jusqu'à 15.000, cependant que le XVIII[e] siècle, se piquant d'émulation, réalisait 26.000 fr. pour les *Deux baisers*, de Debucourt, épreuve en couleurs, et 14.000

pour la *Promenade publique*. On pourrait longuement épiloguer sur cette frénésie « passéiste », ne serait-ce que pour constater combien sont modestes les prix de nos grands maîtres modernes, en regard de ceux des grands et même des petits maîtres anciens.

La liquidation des séquestres se poursuit. Celle de la seconde partie du séquestre Alfred Strolin a fait l'objet de deux vacations, les 19 et 20 décembre, salle 11, mais les peintures, aquarelles et dessins qu'on y offrait n'étaient pas de nature à passionner les enchères. On n'a pas perdu le souvenir de la première vente Strolin, qui eut lieu le 6 juillet.

Enfin nous avons eu, les 17 et 18, salle 3, une vente singulièrement hétéroclite, et très amusante par cela même, celle, après décès, du « restaurateur scientifique de la peinture », Albert Jehn, « expert près le tribunal civil pour les faux tableaux et les truquages, auteur du *Chromatisme revivifié*, et qui, par surcroît, fit quelque temps, dans *Paris-Midi*, la critique de l'Hôtel Drouot, sous le pseudonyme de « l'Homme à la loupe ». Albert Jehn avait amassé quantité de peintures anciennes, recueillies par lui un peu partout, et qui, sans justifier toujours les brillantes attributions dont il les parait, étaient parfois d'heureuses trouvailles. Il collectionnait, en outre, les peintures du paysagiste Clément Faller (1819-1901). Et c'est tout cela, primitifs à fond d'or, byzantins, peintures « de ou attribuées à » Clouet, Van Dyck, Boucher, Tiepolo, Canaletti, et à vingt autres maîtres, qui, mêlé aux tableaux de Faller, défila deux jours de suite à l'Hôtel. Quel fouillis! Mais on dit que petits amateurs et petits marchands firent là d'excellentes affaires. T.

Les Goya de Castres

D'une lettre que nous adresse un de nos abonnés, qui sur la foi du *Bulletin* fit le voyage de Castres, nous détachons ce témoignage :

« *Il y a cependant un mais : la salle du musée de Castres dans laquelle se trouvent ces Goya, est dans une détestable condition d'aération. Beaucoup de tableaux y sont craquelés. En été c'est une véritable cuisson, et trop de froid en hiver : tout cela provenant d'un vitrage placé au plafond — et pas de fenêtres.* »

Le conservateur du musée, M. Azaïs, peintre lui-même, déplore tout le premier cet état de choses. La municipalité, dépositaire de chefs-d'œuvre exceptionnels, se doit d'y porter remède au plus tôt. Elle trouverait aisément les crédits nécessaires.

Les Disparus

M. DE MONTESQUIOU-FEZENSAC

Oronte, l'homme au sonnet, a fait souche de gentilshommes de lettres, dont Barbey d'Aurevilly fut la plus haute figure : il résumait dans sa personne tout un *romancero* fait d'héroïsme authentique et d'attendrissante candeur. Le comte Robert de Montesquiou-Fezensac était de cette lignée. Sans doute il voulait bien qu'on sût que, par Montluc et d'Artagnan, aïeux vraiment littéraires, il descendait de Mérovée, lequel est à l'origine des littératures, car il appartient à la Fable. Il n'était jusqu'au nom qu'arborait M. de Montesquiou qui ne fleurât ses belles-lettres. Il est coloré, sonore, coruscant. C'est un nom de prédestiné : poète ou cavalier.

Nul n'accomplissait, avec plus de conviction, les rites mondains et littéraires. Il y croyait sérieusement. Il unissait, non sans esprit, la préciosité du goût aux plus subtils raffinements de la courtoisie : pour indiquer à ses visiteurs qu'ils étaient là chez eux, le comte les recevait ganté de gris, — non point de ce gris neutre dont s'accommoderait le vulgaire, mais d'un gris de perle, d'opale, d'aile de tourterelle, de nuée qui s'évanouit.

Dans sa pensée que nourrissait Baudelaire, de mystérieuses *Correspondances* président en effet aux destinées des êtres et des choses. Rien n'est privé de sens. A l'esprit sagace de saisir l'ésotérique vérité sous les mensongères apparences. M. de Montesquiou composa sa vie comme un poème épique, ou plutôt comme une de ces proses orientales dont le mérite est dans la difficulté. Il officiait à ses propres autels. L'auteur d'*A rebours* fit, selon lui, son *Des Esseintes;* l'école symboliste eût trouvé son chef en M. de Montesquiou, si de beaux esprits d'une plus vraie et plus puissante originalité ne l'eussent heureusement éclipsé.

M. de Montesquiou laisse des recueils de vers, des ouvrages de critique, des études esthétiques, des considérations critiques : à Rodolphe Bresdin, — le Chien-Caillou de Champfleury, — à Monticelli, il a consacré des hymnes éloquentes. Le comte n'avait, en matière d'art, aucune espèce d'objectivisme. Il n'avait que du goût. Il avait recueilli non pas une collection mais quelques souvenirs : l'humble volière où s'ébattaient les oiseaux de Michelet, la baignoire de marbre rose de Mme de Montespan...

Nul homme n'a souhaité la gloire d'un plus fervent désir. Avec du talent, du scrupule, de l'éclat, nul homme, pour avoir eu foi dans une certaine formule tout aristocratique, n'aura plus sûrement manqué son but.

LOUIS GONSE

Le fauteuil de Louis Gonse demeura vide à la dernière séance du Conseil des Musées nationaux. On crut que c'était la première fois. On en tira de funestes présages. Ils n'étaient que trop véritables.

Louis Gonse, qui s'éteint à soixante-seize ans, n'était point de ceux qui gagnent péniblement leurs galons. Il les portait de naissance. Il devint, en 1874, à vingt-huit ans, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*. Il commençait une carrière de succès honorables, modérés, prudents, officiels.

De l'*art gothique*, de l'*art japonais*, de la *sculpture française*, Louis Gonse, en trois luxueux ouvrages, établit en quelque sorte le bilan. Il se gardait des opinions insuffisamment vérifiées. Aussi bien avait-il sa place dans toutes les commissions d'étude. Il en présidait beaucoup. Il aimait présider, il y était naturellement enclin. Il y apportait sa pondération; il y joignait une extrême répugnance à soutenir un autre avis que ses collègues : il témoignait ainsi d'une âme profondément sociable.

GERMAIN BAPST

Les ouvrages d'érudition technique étaient le véritable goût de l'homme un peu timide qui vient de s'éteindre, fort âgé. M. Germain Bapst avait jadis associé son nom à celui d'un grand joaillier. Il retourna dans la suite à ses travaux historiques.

Membre de la Société des Antiquaires de France et de la Société des Bibliophiles, M. Germain Bapst était l'auteur de nombreux ouvrages d'art : *L'Histoire des joyaux de la couronne de France; L'Inventaire de la dauphine Marie-Josèphe de Saxe; Essai sur l'histoire du théâtre; Les Germain, orfèvres du dix-huitième siècle : l'Etain; Le maréchal Canrobert; Les Souvenirs d'un canonnier de la guerre d'Espagne.*

EDOUARD PELAY

A Rouen vient de s'éteindre, âgé de quatre-vingts ans, un érudit

collectionneur, M. Edouard Pelay. Les multiples sociétés savantes de Normandie dont il était membre aimaient sa parole nourrie. Avec M. Edouard Pelay disparaît l'un des historiens les plus sérieux du vieux Rouen, et certainement le mieux instruit des choses touchant les Corneille.

Renoir. Etude de nu (Musée Rodin)
Photo Druet

MAURICE LECLANCHÉ

On eût donné du « grand collectionneur » au parfait galant homme, à l'homme délicieux qui vient de s'éteindre, qu'il eût doucement mais fermement protesté. Maurice Leclanché méritait cependant un tel excès d'honneur si c'est être un grand amateur que de découvrir avec un sens artistique infaillible, les talents inconnus.

C'est être un amateur né que de devancer les jugements contemporains. M. Leclanché fut l'un des premiers amateurs de l'impressionnisme. On admira chez lui les Claude Monet, les Pissarro, les Sisley, les Guillaumin. Il eut l'*Enfant aux cerises* de Manet. Il eut le beau *nu* de Renoir qu'on voit au musée Rodin : découvrant le chef-d'œuvre chez le claivoyant amateur, le grand statuaire en exigea la cession. Il l'emporta lui-même dans sa propre voiture.

M. Leclanché suivit pas à pas le mouvement moderne. Il eut les premiers Bonnard, les premiers Vuillard, les K.-X. Roussel, les Henri-Matisse, les Rouault, les Vlaminck. Il aimait d'une passion sincère la belle et libre peinture.

G. J.

Manet. — L'enfant aux cerises.
Photo Durand-Ruel

Le Courrier de la Presse

L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS DE 1924

A la préparation du formidable effort collectif dont l'exposition internationale des Arts décoratifs marquera le succès en 1924, il était utile qu'on prêtât dans la presse une attention vigilante. La Renaissance politique, littéraire et artistique, *dirigée par M. Henry Lapauze, entend assumer cette tâche. Elle a publié déjà les consultations du commissaire général M. Fernand David et de l'architecte en chef, M. Louis Bonnier. Du premier article, — signé de notre collaborateur Guillaume Janneau, nous détachons cette statistique — alarmante :*

M. Fernand David compulse les dossiers de nos importations. Il va comparer à ceux de 1904 les totaux de 1913. Pour les objets de ferronnerie, l'importation s'élève de 15.399 à 120.836 quintaux. Pour les meubles, elle monte de 41.869 à 70.006. Pour les carreaux céramiques, de 4.510 à 21,276; pour les faïences fines et les majoliques, de 18.657 à 62.760, et pour la porcelaine décorée, de 10.365 quintaux à 26.692. Voici d'autres chiffres, extraits des mêmes statistiques, et fondés sur la même unité métrique. Pour les vitraux, le total s'élève de 134 à 310 quintaux; pour les tapis, de 299 à 617.

« — Tout accroissement des importations présente un sens trop intelligible : il atteste l'efficacité de la concurrence. Autre effet d'une cause unique, nos exportations fléchissent en même temps. En 1904, nous portions à l'étranger 3.894 quintaux de cartonnages décorés; ce chiffre tombe à 2.846 en 1913. Les 1.102 quintaux de passementerie de laine exportés en 1904 se réduisent, en 1913, à 187. Même chute en ce qui touche aux industries textiles : l'exportation des mouchoirs et des tissus de lin brodés choit de 42 à 11 quintaux; celle des bonneteries de laine ornée, de 14 à 4 quintaux. Enfin, l'exportation des ouvrages de mode eux-mêmes, qui s'élevait, en 1904, à 32.560 quintaux, décroît jusqu'à 17.533 quintaux en 1913.

« Résumons ces tableaux statistiques : ils révèlent un désastre. Il n'est pas une de nos industries de luxe que ses rivales étrangères n'aient dépouillée d'une traditionnelle hégémonie; le linge comme le papier de tentures, la dentelle comme la maroquinerie, la céramique usuelle comme les objets d'éclairage sont en déconfiture. »

La Belle Duchesse de Carinthie

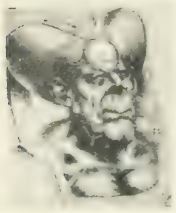

Portrait de Marguerite
Dessin de
Léonard de Vinci.
Galerie royale de Windsor

On ne sait généralement pas que si le Tyrol et la Carinthie, le 26 janvier 1363, passèrent aux Habsbourgs d'Autriche plutôt que de rester en apanage aux princes de Bavière, — legs qui devait avoir de fameuses conséquences historiques, — c'est parce que, en 1333, au cours d'une dispute entre adolescents, la jeune duchesse Marguerite avait reçu, d'un de ses cousins Wittelsbach, certain coup qu'en boxe on appelle *Maultasche*. Trente ans plus tard, la duchesse, qui n'avait pas pardonné, donnait ses états aux cousins autrichiens.

Peu jolie dès son enfance, mais unique héritière de deux beaux duchés, Marguerite fut courtisée et épousée dès l'âge de douze ans, par le prince Jean, fils du roi de Bohême. Mais après quelques mois d'union, elle chassa son mari les armes à la main. Jean n'insista point et la cour romaine refusa de rompre le mariage. Louis, margrave de Brandebourg, passa outre, et, sous menace de mort, obligea un chapelain à l'unir avec la belle. Résultats (au moins en jugea-t-on ainsi) : invasions de sauterelles, inondations, tremblement de terre et peste noire. Enfin, trois villes détruites par le feu en Tyrol. Marguerite ne s'émeut pas. Vingt et un ans après, son second mari lui déplaît : elle l'empoisonne ainsi que son enfant majeur. Aussitôt le duc Rodolphe IV de Habsbourg fait attribuer à l'Autriche Carinthie et Tyrol lorsque la succession sera ouverte. Mais cette femme n'est pas pressée de mourir. Elle séduit tous ses paysans et anoblit les plus brillants. Les historiens tyroliens se décident à écrire en latin cette chronique scandaleuse. On l'a conservée : elle est exquise à lire. L'âge n'apaisa point Marguerite

Gravure de Wenzel Hollar.
Composition inspirée par le tableau de Metsys
(Galerie royale de Windsor)

Quentin-Metsys.
Portrait de Marguerite,
duchesse de Carinthie et de Tyrol.

qui continua, de longues années, à faire tous les jours le bonheur de ses sujets.

Il y a quelques semaines, à Londres, on vendait, chez Christie, et à Mr. Hugh Blaker, le portrait de Marguerite. Cette œuvre admirable est de Quentin-Metsys. La duchesse *Maultasche* — le surnom lui était resté — peut être vue, par ailleurs, à la Royal Gallery de Windsor, sous les espèces d'un beau dessin de Léonard de Vinci. On ne sait malheureusement pas si Metsys copia Léonard, ou Léonard, Metsys. Plus tard, le graveur bohémien Wenzel Hollar (1607-1677) devait s'inspirer de ces œuvres pour une planche à laquelle il donna le titre fantaisiste de « Le roi et la reine de Tunis ». La gravure de W. Hollar est également au château de Windsor.

Encore Ku Kluk..

Le *Bulletin* a signalé à son heure la campagne menée contre l'art moderne, aux Etats-Unis, par les rédacteurs anonymes d'un pamphlet plus amusant que substantiel. Sir Martin Conway répond, sur le ton qui convient, aux puritains effarouchés :

« La nature aime la variété. Le temps qui vient sera-t-il meilleur que le temps qui s'en va? Quoi qu'il en soit, il sera autre. J'appartiens à une vieille génération. J'aime donc le passé, mais j'aime aussi l'avenir et toutes les générations qui me suivront. L'art d'après-demain ne ressemblera pas plus au post-impressionnisme que celui de Michel-Ange ne ressemblait à l'art de Giotto. Quelque chose est en germe. C'est là un phénomène naturel qui apparaît dans tous les pays civilisés. La jeunesse marche vers le Nouveau, et s'y intéresse : c'est bien.

Nous vivons sous une constante aurore. Les plus jeunes d'entre nous ne vivront pas assez longtemps pour savoir ce que l'avenir a « en magasin ». Mais nous devons avoir foi en cet avenir, car ce qu'il pourra produire ne pourra être que grand. Si le vieil ordre change d'aspect, ce n'est pas pour faire place à la barbarie et à la nuit, mais pour obéir à cette volonté divine qui se sert de l'humanité et de l'art, dans tous les âges, afin de donner une nouvelle expression d'elle-même et ne jamais répéter, en les copiant, ses glorieuses manifestations.

Ici...

LE BUDGET DES BEAUX-ARTS ET LA LOI PACCA

On admire le zèle avec lequel la Chambre et le Gouvernement ont hâté le vote du budget de l'année qui commence. Les débats ont été brefs. Le budget des Beaux-Arts, abordé un dimanche, en fin de séance, fut expédié dextrement. M. Pierre Rameil, qui méditait une intervention vigoureuse, n'eut point même à lever le doigt.

D'ailleurs, le projet de budget n'en offrait point prétexte. C'est dans la loi de finances, on le sait, qu'insidieusement se glissent les amendements portant création de recettes nouvelles, ou réformant de vicieuses pratiques.

C'est ainsi qu'en dépit d'une opposition émanant à la fois de M. Léon Blum, lequel est socialiste mais lettré, et de M. de Magallon, lequel est « indépendant » mais poète, la Chambre a, sur la proposition de M. Léon Bérard, lequel est ministre des Beaux-Arts mais en est digne, taxé la visite des musées d'un droit qui tolérera maintes dérogations.

La Chambre a toutefois disjoint un certain article 131 qui, sous une benoîte apparence, tentait la subversion du Code : c'était le projet d'établissement d'une « Caisse nationale des Lettres et des Arts » dont l'un des récents *Bulletins* dénonçait le péril. M. Paul Doumer, ministre des Finances, et le président de la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts, M. Gaston Deschamps, ont, malgré M. Pierre Rameil, mis leurs collègues en garde contre ses trompeuses séductions.

C'est aussi dans la loi de finances, *in medio* comme il sied à la raison, que s'introduisirent les articles discrets qui portaient abrogation de la loi du 31 août 1920. Sur une demande de disjonction qu'émit M. Regaud, député conservateur du Rhône, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Léon Bérard, analysa devant la Chambre approbative, la réforme qu'il proposait :

La loi du 31 août 1920, a déclaré le Ministre, procédait des intentions les plus généreuses; mais l'expérience a montré qu'elle apportait au commerce des objets d'art une gêne considérable. *(Très bien! Très bien!)*

M. John Lamblet. — Cela prouve qu'il est imprudent de voter des textes improvisés!

Le Ministre de l'Instruction publique. — Je me borne à rappeler la disposition la plus caractéristique de cette loi : l'administration des Beaux-Arts peut s'opposer à l'exportation des objets d'art classés dans les catégories prévues par le législateur. Cette disposition n'a d'ailleurs été appliquée que trois ou quatre fois.

M. Taylle. — Elle n'en a pas moins entravé le commerce!

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — L'expérience a suffi pour que nous vous proposions l'abrogation de cette loi.

Mais il faut, par une compensation, armer l'Etat d'un autre pouvoir pour empêcher l'exportation des chefs-d'œuvre de notre art. (*Très bien! Très bien!*)

Vous avez, à l'heure actuelle, à prendre parti entre deux tendances. J'ai entendu parfois de longues lamentations sur l'incurie de l'administration, ou l'insuffisance de la législation, parce qu'on n'avait pas empêché tel ou tel chef-d'œuvre d'émigrer! Nous avons donc de bonnes raisons pour permettre à l'Etat de s'opposer, dans des circonstances d'ailleurs très rares, à ce que nos objets d'art deviennent la propriété des étrangers. (*Très bien! Très bien! sur divers bancs.*)

Ce qui semble motiver les craintes de certains de nos collègues, c'est la présence du mot « inventaire » dans le texte que nous vous proposons. Vous avez cru que nous avions l'intention d'établir le cadastre du mobilier artistique sur le territoire français; nous n'avons jamais eu cette pensée! Le texte de la commission est très net; il ne peut être question pour l'Etat de s'opposer à une vente d'objets d'art que s'il s'agit d'une lacune regrettable pour nos collections.

Nous savons quels objets artistiques nous font défaut; ils sont très rares, car, heureusement, nous ne sommes pas en matière artistique un pays indigent obligé de rechercher de tous côtés des chefs-d'œuvres pour se créer des collections! Nos collections sont fort riches, mais nous désirons cependant pouvoir combler quelques lacunes.

Le terme « inventaire » n'est donc pas très juste; nous désirons plutôt dresser une liste d'objets connus et prononcer leur classement. Quels seront les effets de ce classement? Ils seront fort simples : lorsque le propriétaire d'un objet porté sur nos listes se proposera de vendre cet objet à l'étranger, il devra le notifier à l'administration des Beaux-Arts; dans un délai fixé, le Ministre lui fera connaître s'il entend se porter acquéreur de l'objet. (*Très bien! Très bien!*)

A l'exposé des débats, joignons une information. Le Parlement vient d'être saisi d'un projet municipal tendant à assimiler, en ce qui concerne le traitement fiscal, les bibliothèques et musées de la Ville aux établissements d'Etat. Signée de M. Deville, président de la quatrième commission, et de M. d'Andigné, rapporteur du budget des Beaux-Arts de Paris, la « proposition de délibération », approuvée par le préfet de la Seine et par M. Lalou, rapporteur général du budget municipal, fut votée par l'assemblée.

MM. Deville et d'Andigné réclament une réforme singulièrement désirable. En exécution de la loi de finances de 1919, la Ville, recevant une donation d'œuvres d'art, acquitterait actuellement les mêmes droit de mutation — 27 à 28 0/0, voire, dans certains cas et pour une certaine part, 98 0/0 — qui grèveraient une succession particulière.

Les présents princiers qu'au Petit-Palais a fait affluer le génie diplomatique de M. Henry Lapauze — salle Courbet, salle Dalou, musée Dutuit, donations sir Joseph Duveen, donation Edward Tuck — échapperaient aujourd'hui à la Ville. C'est une telle éventualité que veulent conjurer les autorités municipales. Espérons pour elles un accueil favorable auprès des Chambres et du Gouvernement.

Pierre Bonnard. — Nu.
Acquis par le Musée du Luxembourg.

LE PRIX DE LA « PRESSE ARTISTIQUE »

Le comité du Syndicat de la « Presse Artistique » vient d'attribuer le prix annuel fondé par M. Benoît Lévy, au directeur de l'Ecole des Arts industriels à Roubaix, M. Victor Champier.

M. Victor Champier est l'auteur d'une œuvre critique considérable. Il fonda et soutint la *Revue des Arts décoratifs*. Au cours des hostilités, il sut courageusement protéger, à Roubaix, les collections confiées à sa garde.

LES EXPOSITIONS

On visitera cette quinzaine : Au musée Galliéra, l'exposition annuelle d'*art décoratif*. — Au Pavillon de Marsan, pendant tout le mois, une exposition de *bois gravés*. — Chez Georges Petit, du 5 au 24, le *Nouveau Groupe;* du 2 au 15, les expositions *Montégut*, *Delaporte*, *Brin-Brisson*. — Chez Mme Druet, du 9 au 20, les dessins de *André Lhote* et les verreries de *Sala*. — Chez Marcel Bernheim, jusqu'au 6, les sculptures de *Joseph Bernard*, les verreries de *Daum*, les céramiques de *Raoul Lachenal*. — Viennent de s'achever les expositions de *Miss Béatrice How* à la galerie Artes, et de *M. Yoni-Beaugourdon*, chez Allard. — Chez Barbazanges, jusqu'au 7, l'exposition de quarante dessins de *Daumier* et d'œuvres de *Boussingault*, *Dunoyer de Segonzac*, *Derain*, *Dufresne*, *Dufy*, *Friesz*, *de la Fresnaye*, *Marchand*, *Mare*, *Moreau*, *Henri-Matisse* et *Despiau*. — Chez Bernheim-Jeune, du 4 au 21, exposition d'*aquarelles et dessins*.

...et ailleurs

ART DÉCORATIF MODERNE EN ITALIE

Concurremment avec une exposition du Seicento et du Settecento au Palais Pitti, avec l'exposition internationale du Livre, Florence, en mars 1922, inaugurera son Palais des Expositions par une grande exposition d'art décoratif moderne. L'exposition du Palais Pitti rassemblera un nombre considérable d'œuvres peintes entre 1500 et 1700.

AU MUSÉE DE BRUXELLES

Notre éminent confrère M. Pierre Bautier, conservateur au Musée royal des Beaux-Arts, veut bien nous faire tenir l'intéressante notice qui suit :

Victor Boucquet.
Le Porte-Etendard.
(Musée du Louvre)

La Société des Amis des Musées royaux de l'Etat à Bruxelles vient de faire don au Musée d'un beau portrait d'homme attribué à Victor Boucquet, peintre flamand demeuré assez mystérieux. Il était originaire de Furnes (1619-1677) et son champ d'activité se limita, semble-t-il, aux villes voisines.

Le *Voyage pittoresque* de J.-B. Descamps (au milieu du XVIII[e] *siècle* énumère les tableaux dont il orna les édifices de la région et l'*Inventaire des objets d'art de la Flandre occidentale* (Bruges 1852) les rappelle en en mentionnant d'autres, de façon qu'on en peut dresser la liste ainsi :

...Dans l'église Sainte-Walburge, à *Saint Guillaume donnant le viatique à un soldat expirant ;* aux Capucins d'Ostende, une *Descente de Croix ;* à Lampernisse, un *Christ devant Pilate* et une *Vierge entourée de saints ;* à Woumen, un *Martyre de saint André ;* à Avecapelle, une *Cène ;* à Winchem, un *Saint Eloi ;* à Loo (entre Furnes et Ypres), un *Saint Roch intercédant pour les pestiférés,* et sept *Scènes de la vie de la Vierge,* exécutées entre 1658 et 1660 ; enfin, à Nieuport, le *Rachat des esclaves par les religieux trinitaires* dans la grande église, et la *Mort de saint François* dans celle des Récollets; à l'hôtel de ville, occupant la largeur entière de la salle d'audience, un *Jugement de Cambyse* (1671) proclamé la meilleure œuvre de l'artiste.

Gérard David, en 1498, traita le même sujet à Bruges; et l'on conaît, grâce aux panneaux célèbre de Roger van der Weyden ou de Thierri Bouts, la tradition de nos provinces qui plaçait sous les yeux du tribunal de la commune, des scènes historiques de justice... Une partie seulement de cette production du peintre de Furnes a survécu, car,

hélas! ce coin de Flandre fut ravagé souvent, avant la dévastation suprême.

« Les compositions de Victor Boucquet, écrivait Descamps, marquent un homme de génie, excellent dans le portrait. » Le *Porte-drapeau* du Louvre, daté 1664, légué par le comte de Commynges-Guitaud, en fournit une preuve éclatante. Morceau vigoureux et de haut style, signé d'un nom ignoré, il requit toujours l'attention du passant.

Victor Boucquet. – Portrait d'un officier (Musée de Bruxelles)

Notre *Officier espagnol*, d'un même type basané, les cheveux bouclés tombant sur les épaules, lui est étroitement apparenté. Le justaucorps galonné d'argent, la draperie verte du fond réalisent une parfaite harmonie de tons. Acquis chez l'expert Féral, le tableau provient de la collection Eug. Richtenberger, vendue à l'Hôtel Drouot au mois d'avril dernier.

P. B.

UN ALBUM ANNAMITE

Pour faire mieux connaître à la métropole les richesses et les beautés de la province cochinchinoise, le ministre des Colonies, M. Albert Sarraut, et le gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Maurice Long, ont fait publier un luxueux album de phototypies dont nous tirons celle-ci. C'est là le premier recueil d'une série que se propose de propager M. Maurice Long. Il est consacré à l'Annam. Il est désirable que les autres suivent promptement. On peut souhaiter aussi qu'une plus large place y soit faite aux admirables monuments de l'art, de l'architecture et des arts industriels que le gouverneur général a su protéger. Au moment où s'achèvent les préparatifs de l'exposition coloniale de Marseille, de tels documents sont des outils de propagande qui ne sauraient être trop parfaits.

FRESQUES A SUJETS HISTORIQUES POUR CALCUTTA

Pour le Queen Victoria Memorial Hall de Calcutta, M. Frank Salisbury a peint une série de grandes compositions. Le monument sera inauguré lors du très prochain voyage du prince de Galles aux Indes. L'œuvre de Salisbury comporte vingt panneaux semi-circulaires et d'un rayon de quinze pieds. Curieux détail technique : ces œuvres ont dû être peintes sur une toile chimiquement préparée pour rester à l'abri des méfaits des fourmis blanches. Les thèmes choisis illustrent les principaux épisodes du règne de la reine Victoria. La tonalité générale se tient dans la gamme rouge, blanc, or et gris.

« COMMISSION OF TASTE »

On ne sait pas assez qu'il existe, aux Etats-Unis, une Commission du Goût (*Commission of Taste*) qui, composée d'un nombre considérable d'artistes et de personnalités les plus diverses, a rendu des services infiniment appréciables à la cause de l'art. Cette participation d'un public éclairé, dans l'Etat, d'une élite suggérant aux pouvoir publics, aux industriels créateurs de modèles et aux artistes eux-mêmes, des *idées à réaliser en harmonie avec un programme de Beauté*, a porté des effets remarquables. A ne citer qu'un exemple, souvenez-vous du goût très sûr qui caractérise maintenant, là-bas, l'arrangement des cimetières, et dont nous pouvons, en France même, apprécier les heureux effets, dans les nécropoles où reposent les Américains tombés au champ d'honneur. On veut, en Angleterre, créer une institution du même genre, et l'on y va réussir prochainement. M. John W. Simpson, président du Royal Institute of British Architects, disait naguère : « Tant que les corps officiels se sont occupés des monuments publics, chez nous, aucun goût n'a paru dans le choix des œuvres et des emplacements. Il faut que cela change. » M. Robert Anning Bell, du South Kensington College of Art, a ajouté : « Un comité du goût britannique me semble une idée parfaite. Il n'y faut pas mettre que des artistes. Les artistes ne sont pas toujours les meilleurs juges en art, et des personnalités cultivées, dans toutes les branches imaginables, peuvent souvent leur être d'un précieux auxiliaire. Les cercles artistiques ont été les premiers à approuver cette parole osée, et les milieux officiels, nullement froissés, sont prêts à collaborer de tout cœur à la création et au bon fonctionnement du Comité du Goût public. »

PASCAL FORTHUNY.

Paroles

UN AUTRE PEINTRE A VENISE

Son gondolier observait Larroumet, qui visitait Venise :

— Signor, êtes-vous peintre?

— ?...

— J'ai promené ici le plus grand peintre du monde!

— ?...

— Michenier.

— Meissonnier! Et qui diantre t'a dit qu'il était le plus grand peintre du monde?

— Mais... lui, signor...

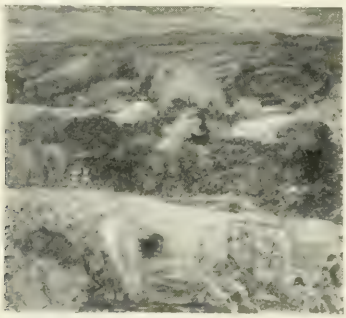

Ce paysage de Pierre Bonnard, vient d'être acquis pour le Musée de Tokio.

Le Gérant : DESPORTES

Moderne Imprimerie, LOTH, Dir^r^, 37, rue Gandon, Paris.

Maison Ad. Braun & C°

Braun & C°, Successeurs

18, RUE LOUIS-LE-GRAND, PARIS
MULHOUSE - DORNACH (HAUT-RHIN)

Reproduction photographique d'Œuvres d'Art

La Maison BRAUN et C° possède la collection la plus complète de photographies de peintures et dessins des grands maîtres : Poussin, Claude Lorrain, Largillière, Rigaud, Latour, Chardin, Boucher, Nattier. Fragonard, David, Géricault, Ingres, Puvis de Chavannes, Rodin, L. de Vinci, Bellini, Pérugin, Raphaël, Michel-Ange, Vélasquez, Murillo, Le Greco, Memling, Rubens, Rembrandt, Ruysdael, Gainsborough, Reynolds, Lawrence, Holbein, Durer, etc., etc.

Les Musées et Galeries particulières de France et de l'Etranger.

Sculpture et Architecture.

« Le Comte de Caylus, sensible à bien des voluptés, mettait au-dessus de toutes les autres, celle de déballer des caisses de poteries étrusques. »

(*Le Mannequin d'osier*, *page 55.*)

...oui, mais à la condition de les trouver toutes en bon état.

Assurez-vous que vos Meubles, vos Marbres ou vos Tableaux auront un bon emballage en le confiant à :

CH. POTTIER

14, Rue Gaillon — Tél. : Central 46-84

LES EDITIONS de la SIRÈNE

29, Boulevard Malesherbes, Paris. - Tél. : Elysées 62-21 et 62-22

Hassan-Badreddine-el-Bassraoui

CONTE DES MILLE ET UNE NUITS

Traduction du Dr J.-C. MARDRUS
Composition, aquarelles et dessins de
K. VAN DONGEN

La nouveauté du présent ouvrage consiste en ceci que le peintre a réussi à établir une correspondance constante entre ses dessins, l'esprit du texte et son aspect typographique. L'ouvrage formera un volume in-4° raisin (0,32×0,25) de 250 pages environ, dont 100 pages de dessins en noir et sept aquarelles coloriées au pochoir.

Il est imprimé sur caractères neufs par la maison Lahure.

TIRAGE LIMITÉ A :

7 exempl. sur japon impérial contenant l'original d'une des aquarelles. Numéros 1 à 7, l'exempl. 1500 » *vendus*

10 exempl. sur japon impérial, contenant 5 grands dessins et 4 dessins d'ornement (originaux). Numéros 8 à 17, l'exempl. 1500 »

83 exemplaires sur japon impérial. Numéros 18 à 100, l'exempl. 700 »

200 exempl. sur vélin de hollande Van Gelder Zonen, Numéros 101 à 300. l'exempl. 500 »

Derniers Exemplaires.